

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Code du travail: fin de la

AU cours de cette rencontre (qui a eu lieu du 3 au 9 février 2020), le nom de l'Organisation internationale du travail est souvent revenu, tant dans les débats que les interventions. Parce que tout le monde est conscient qu'il a un rôle d'arbitre important et qu'il peut garantir le succès final de ce projet de réforme du Code du travail.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

La remise du rapport général sanctionnant la plénière sur le projet de réforme du Code du travail, hier, lundi 10 février 2020, au Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a marqué la fin d'une première étape. Phase qui devait non seulement rétablir la confiance entre le gouvernement et les partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) et donc lever toute équivoque, mais aussi engager le processus de modernisation du Code du travail. Sur ce point, rien n'a été facile. Au point que certaines personnes, sans doute échaudées par les menaces de grève générale consécutives aux incompréhensions autour de ce projet de loi, avaient pensé que cette rencontre tripartite serait un énorme échec.

"Ces assises n'ont pas été un fiasco, contrairement aux prédictions de certains. Vous (travailleurs et employeurs, ndlr) avez démontré le contraire par votre adhésion à cette initiative du gouvernement, en faisant preuve de patriotisme et de responsabilité. En dépit de vos divergences d'opinions naturelles, vous avez privilégié le consensus et l'intérêt supérieur de notre pays. Même si le processus de réforme du Code du travail est loin d'être terminé, il s'agit, à ce stade, d'une victoire d'étape", s'est félicité Julien Nkoghe Bekale.

Que peut-on retenir de cette plénière? Que le gouvernement, qui veut adapter son Code, veut y introduire des innovations. Comme la codification du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, en complément de la Loi 10/2 016 du 5 septembre 2016, ou encore l'encadrement du recours au contrat à durée déterminée. Il serait, si d'aventure cette proposition intègre

la mouture finale, désormais limitée à un maximum de deux ans et non plus de quatre ans.

À cette modification s'ajoute la suppression de la possibilité de renouveler plusieurs contrats

de durée déterminée de courte durée. Le gouvernement souhaite aussi, entre autres, encadrer le recours au chômage technique qui serait, dorénavant, limité à six mois

maximum, avec le principe du versement d'une allocation de chômage technique. Mais tous les articles n'ont pas été validés par consensus. Selon le rapport qui a été présenté hier,

ce sont même 40 articles qui ont fait l'objet d'un total désaccord entre les travailleurs et les employeurs. Sur ces points, les débats ont souvent tourné autour d'un alinéa, d'un groupe de mots. Pour tous les intervenants, le consensus, en dépit des différends, a prévalu.

La deuxième étape va donc être la transmission du rapport général au Bureau international du travail (BIT). Pour avis technique avant l'adoption du Code définitif par les instances gabonaises habilitées. "Il s'agit de garantir toute la transparence sur un projet que le gouvernement sait important", a indiqué la ministre du Travail, Madeleine Berre.

S'il a estimé, hier, que les congratulations, devant le travail accompli, sont de rigueur, le Premier ministre a, néan-

moins, soulevé des problèmes qu'il a estimé urgent de régler: le déficit de communication entre les acteurs, la mauvaise connaissance des normes régissant les relations entre les employeurs et les travailleurs et la représentativité des syndicats. Du coup, la mission du BIT ne sera pas que d'accompagner le Gabon dans la modernisation de sa loi.

Cette organisation va aussi aider à la mise en place d'un cadre juridique pour un "dialogue social constructif et inclusif, permanent, en accord avec les règles internationales de l'OIT (Organisation internationale du travail, ndlr)"; d'un calendrier pour les élections professionnelles de l'ensemble des organisations syndicales (sans doute pour fin juin 2020); d'un chronogramme de formation syndicale destiné à l'ensemble des leaders syndicaux.

"Des experts du BIT nous ont déjà affirmé qu'ils sont prêts à venir au Gabon dès mars prochain", a affirmé Mme Berre.



Les syndicalistes ont promis de suivre de près le processus de réforme

LES COMMISSIONS À L'EXAMEN DU CODE DU TRAVAIL

- Première commission**
examen des titres 1er, 2 et 3:
120 Articles ont été en l'état
40 Articles ont fait l'objet de désaccord
72 Articles validés avec amendement
- Deuxième commission**
examen des titres 4 et 5:
31 Articles ont été en l'état
27 Articles validés par consensus
11 Articles validés avec amendement
02 Articles ont fait l'objet de désaccord
- Troisième commission**
examen des titres 6, 7 et 8:
71 Articles ont été en l'état
03 Articles validés par consensus
38 Articles ont fait l'objet de désaccord

© D. Maïbant MOUSSADOU

plénière, au tour du BIT

Des partenaires sociaux très attentifs à la suite

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

APRÈS une semaine d'échanges entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur le projet de révision du Code du travail, les discussions ont enfin débouché, hier, sur la conclusion d'un accord au complexe hôtelier le Nomad. Satisfaction totale pour les représentants des travailleurs et le patronat, qui ont contribué à l'élaboration du rapport final de la plénière tripartite du Code du travail ouverte le lundi 3 février dernier. L'implication des partenaires sociaux à ces assises, il faut le préciser, était d'un apport considérable. Une adhésion qui illustre parfaitement le dialogue constructif. Mieux, la volonté de lever toute incompréhension autour du projet de révision du Code du travail.

L'implication des partenaires sociaux à ces assises, il faut le préciser, était d'un apport considérable. Une adhésion qui illustre parfaitement le dialogue constructif.



Photo: F.M. MOMBO

Les partenaires sociaux restent malgré tout très attentifs et surtout vigilants quant à la suite du processus de révision.

Exprimant son enthousiasme de ce que la parole des travailleurs a été prise en compte lors des échanges, Jocelyn Louis Ngoma, représentant des travailleurs, s'est réjoui du bon déroulement des travaux. Avant d'indiquer qu'ils "restent attentifs aux arbitrages des prochaines étapes, notamment la transmission au Bureau international du travail (BIT) par le gouvernement de tous les points d'accord et de désaccord, la convocation des parties dans les bureaux des commissions par le gouvernement pour présenter

l'avis technique du BIT et les arbitrages du gouvernement qui en découlent, la transmission aux parties de la monture finale..." Si les représentants des travailleurs ont salué le bon déroulement des travaux, il en était de même pour Alain Bâ Oumar. Au nom des employeurs, il a remercié les travailleurs pour l'esprit d'ouverture et de responsabilité qu'ils ont su démontrer tout au long des réflexions. Il a également souhaité la réussite du projet du Code du travail en révision.

ne engagé.

Le BIT, un rôle fondamental

PMM
Libreville/Gabon

PAR souci de transparence, la version finale du projet de révision du Code du travail conçue par le gouvernement, le patronat et les travailleurs gabonais sera transmise au Bureau international du travail (BIT). Cette organisation internationale jouera le rôle de régulateur. Les organisations patronales et les travailleurs surtout peuvent être rassurés par cette démarche qui démontre, une fois de plus, la volonté du gou-

vernement d'instaurer un dialogue social de qualité. Ainsi, la contribution du BIT se résumera à accompagner l'État à mettre en place un cadre juridique de dialogue social constructif, inclusif et permanent, en accord avec les normes internationales

avec les normes internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT), un calendrier d'élection professionnelle de l'ensemble des organisations syndicales, toujours en accord avec les textes et normes de l'OIT et à la mise en place d'un chronogramme de formation destinée à l'ensemble des leaders syndicaux. En sollicitant le BIT, les autorités compétentes souhaitent ainsi éviter toute frustration et mauvaise interprétation du projet de Code du travail en chantier.



Photo: F.M. MOMBO